

**Liste des destinataires de la procédure de consultation
concernant l'abrogation de la loi sur les gardes champêtres**

- Départements de l'administration cantonale (5), par les coordinateurs,
- Chancellerie,
- Administration cantonale des finances,
- Service de la consommation et affaires vétérinaires,
- Service administratif et juridique du DSSI,
- Police cantonale,
- Service de la sécurité civile et militaire,
- Service de l'agriculture,
- Service administratif et juridique du DTEE,
- Service de la chasse, de la pêche et de la faune,
- Fédération des communes valaisannes (FCV),
- Fédération des bourgeoisies valaisannes (FBV).